

Fédération Française de Pétanque et Jeu Provençal

Agrée par le Ministère de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs



COMITE DES VOSGES

LIGUE DU GRAND EST

CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL DES CLUBS FEMININ (CDC)

REGLEMENT INTERNE

ARTICLE 1 :

Le championnat CDC FEMININ se déroule selon les mêmes modalités que le règlement des championnats des clubs OPEN aussi bien dans son organisation, les classements, les pénalités, les sanctions et le déroulement des rencontres.

Les règles des « joueurs brûlés » s'appliquent aux Féminines qui voudraient passer en cours de saison des Championnats Féminins aux Championnats OPEN et inversement. Elles peuvent cependant évoluer librement en CDC VETERANS sans être considérées comme joueurs brûlés.

Par rapport aux CDC OPEN, il existe cependant plusieurs spécificités dans les CDC FEMININ. Elles sont décrites ci-dessous.

ARTICLE 2 :

Compositions des équipes :

La composition des équipes est ouverte à toutes les catégories féminines confondues (jeunes, seniors, vétérans) sans aucune obligation. Les équipes sont constituées de 4 joueuses mais les feuilles de match présentées avant le début de chaque rencontre peuvent comporter jusqu'à 6 joueuses (2 remplaçantes maximum).

Remplacement des joueuses :

Les remplacements éventuels en cours de match peuvent intervenir en cours de parties sauf pour le Tête à Tête. Dans les parties doublettes et triplète d'un même match il est permis de remplacer 1 joueuse dans l'une et/ou l'autre équipe et donc d'utiliser les deux remplaçantes. Par contre on ne peut pas remplacer 2 joueuses dans une même doublette ou une même triplète.

Une seule joueuse mutée extra départementale est autorisée par équipe

Attribution des points :

A chaque phase du match sont attribués des points pour les parties gagnées : 2 points en tête à tête, 4 points en doublette, 4 points pour la triplète et 4 points pour le tir de précision.

Ordre des parties :

1	4 Tête à Tête	à	2 points	Total	8pts
2	2 doublettes	à	4 points	Total	8pts
3	1 triplete	à	4 points	Total	4pts
	1 épreuve de tir	à	4 points (*)	Total	4pts

(*) En cas d'égalité de points entre les 2 joueuses dans l'épreuve de tir de précision les 4 points seront partagés entre les 2 équipes (2 points par équipe).

L'épreuve de tir selon la formule du championnat du monde dont le règlement ainsi que la feuille de match figurent sur le site internet du Championnat des Clubs sous rubrique « Feuilles de Match »

Le système de points est établi de sorte que le match nul soit possible.

Le total des points (max = 24) est effectué en fin de rencontre pour déterminer le résultat du match.

En cas de forfait général, tous les résultats précédents de l'équipe sont annulés. L'équipe vainqueur d'un forfait sera considérée comme ayant remporté le match 13 à 0 (3 points et point average de + 13).

Les divisions et poules :

Pour 2017 la grille sera la suivante :

Division 1 1 poule
Division 2 2 poules

La commission des compétitions se réserve le droit de faire évoluer cette grille par la création de divisions intermédiaires.

ARTICLE 3 :

Le présent règlement intérieur, adopté en comité départemental des Vosges à Golbey le 25 février 2017, est valable tant qu'il n'est pas modifié, rectifié ou supprimé par le comité départemental des Vosges.

Fait à Golbey le 25 février 2017

Le Secrétaire Général

Le Président du Comité des Vosges

